



Suspension du permis de conduire

Par **kevin92**, le **15/04/2011** à **11:59**

Bonjour,rrnJe suis jeune permis, j'ai une une rétention du permis de conduire puis 6 mois de suspension suite à un dépistage positif de stupéfiants. Je suis passé en jugement et demandé une date à la préfecture pour ma visite médicale. J'arrive à la fin de ma suspension dans 2 mois et demi. Je voudrais savoir si je dois repasser l'examen du code de la route ?rrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **15/04/2011** à **12:53**

Bonjour,rrnVotre contrôle positif aux stup. va vous coûter 6 points. Ce n'est que si votre solde de points tombe à zéro que votre permis sera invalidé.rrnLisez les post-it en en-tête de ce forum et vous y trouverez vos réponses.